

**CAHIER DES CHARGES POUR
L'ORGANISATION D'UNE EPREUVE D'AVIRON EN SALLE
AVIRON INDOOR
ÉPREUVE INSCRITE AU CALENDRIER SPORTIF DE
LA LIGUE NORD PAS DE CALAIS D'AVIRON**

Votre Choix :

ETAPE 1 / INDOOR DECEMBRE

Année 20__

ETAPE 2 / INDOOR JANVIER

Année 20__

Date à finaliser lors du CA Ligue de Janvier de la saison N-1

1. GÉNÉRALITÉS :

✓ **Champ d'application :**

Le présent cahier des charges concerne l'organisation du Championnat Régional d'Aviron en salle inscrit au calendrier de la Ligue Nord Pas de Calais d'Aviron. Ce championnat est dénommé par le terme épreuve dans ce document.

La Ligue Nord Pas de Calais d'Aviron délègue l'organisation technique de cette épreuve à un club affilié à la FFA. Cette structure est dénommée comité d'organisation dans ce document.

Le comité d'organisation peut s'entourer d'autres organismes pour accomplir sa mission.

2. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le Comité d'Organisation avec les noms :
 - du Président,
 - du Secrétaire,
 - du Trésorier,
 - du Responsable de la salle de compétition ;
- Le plan de masse des installations au sol ;
- Les plans de circulation au sol à l'entraînement et en compétition ;
- Les moyens de sécurité et de secours mis en œuvre ;

Le comité d'organisation s'engage à :

- respecter le présent cahier des charges ;
- respecter les règles de partenariat de la FFA ;

Un membre du comité d'organisation doit avoir été présent et avoir assisté à l'ensemble des opérations de la même épreuve de l'année précédente et en connaître le bilan de façon à pouvoir assurer à cette compétition la qualité définie dans ce présent cahier des charges.

Le dossier est transmis à la Ligue selon la procédure de candidature.

3. LA COMPÉTITION :

✓ **Définition :**

Une compétition d'aviron indoor est une manifestation sportive qui se déroule sur un ergomètre d'aviron permettant de reproduire le mouvement de l'aviron et qui donne lieu à l'établissement de classements.

✓ **Caractéristiques de la salle de sport accueillant l'épreuve :**

(Soyez le plus précis afin que la commission puisse visualiser les espaces et leurs désignations) – (photos)

✓ **Les règles de circulation dans la salle de sports :**

Les règles de circulation dans la salle de sports sont établies par le comité d'organisation et sont validées par la Ligue avant leur diffusion. Elles ont pour objectif de définir la circulation des compétiteurs sur les différentes zones (échauffement, compétition et récupération) de façon à respecter les horaires prévisionnels et de permettre à chacun de s'échauffer sur les ergomètres dans les meilleures conditions possibles, avant les manches respectives.

Circuit des rameurs / compétiteurs :

Les rameurs seront appelés dans la **zone d'échauffement** 20 minutes avant l'horaire de leur course respective.

Ils seront ensuite dirigés sur la **zone compétition** et termineront leur circuit dans la **zone de récupération**.

Seuls les entraîneurs sont autorisés à entrer dans la **zone d'échauffement uniquement**.

L'accès à la zone de compétition est **strictement** réservé aux compétiteurs, aux arbitres désignés, à l'équipe de chronométrage, à l'équipe de secours et l'équipe de chronométrage.

✓ **Mise en place de la zone de compétition :**

Les ergomètres sont répartis sur 2 lignes de 10, moyennant un écart de 1 mètre entre chaque et de 3 mètres entre chaque ligne.

Chaque ergomètre est numéroté de 1 à 20. Les numéros sont placés derrière chacune des machines. Les machines doivent être strictement non glissantes sur les sols (vérifier le revêtement)

✓ **Mise en place de la zone d'échauffement et de récupération :**

Les ergomètres seront répartis, par les organisateurs, sur l'emplacement dédié à l'échauffement. Des tapis seront installés au sol dans la zone de récupération.

Les zones de compétition, d'échauffement et de récupération seront délimitées par des barrières.

✓ **Gestion des courses :**

La Ligue gère :

- ✓ Les engagements,
- ✓ La création et l'édition des épreuves,
- ✓ Le chronométrage
- ✓ L'édition des Résultats

Pour assurer la gestion des courses, la Ligue apporte son matériel de gestion des courses et convoque les opérateurs.

Toutefois, le Comité d'organisation peut être sollicité pour mettre à disposition le personnel complémentaire nécessaire aux opérations de gestion des courses.

ATTENTION : Le club organisateur se chargera de la demande de mise à disposition des ergomètres auprès des Comités Départementaux Nord et Pas de Calais de type D PM5 minimum (Récent). Il organisera le ramassage des machines sur leur lieu de stockage respectif et de les restituer après la manifestation. Il s'acquittera également du coût de transport.

La ligue se chargera de solliciter à minimum 20 machines auprès des clubs pour faciliter l'échauffement et la récupération des sportifs.

4 / ORGANISATION GÉNÉRALE :

✓ **Pesée :**

Le Club Organisateur se chargera de prévoir un pèse personne pour la pesée des rameurs poids légers.

✓ **Organisation des secours :**

Le club organisateur met en place un service de secours opérationnel le jour de la compétition avec une présence de 2 heures avant le début de la compétition (A l'ouverture du site et l'arrivée des compétiteurs). Ce service comprend un poste de secours qui assure les premiers soins et peut dans les meilleurs délais diriger un éventuel blessé vers une structure hospitalière adaptée.

Un local ou emplacement adapté sera mis à disposition du service de secours.

Le médecin de la Ligue sera présent sur le site de la compétition.

✓ **Réunion des délégués :**

Une salle ou un emplacement dans la salle de sports à l'écart du public, sera prévu pour accueillir les délégués.

✓ **Espace Chronométrage:**

Cet espace doit contenir 4 tables et 6 à 8 chaises. Il doit être raccordé au courant électrique. Un réseau de plusieurs prises doit être proposées. Cet espace est à dissocier de l'espace sonorisation.

- ✓ **Sanitaires :**
Des toilettes en nombre suffisant seront mises à disposition des athlètes et du public.
De même pour les vestiaires qui seront équipés de douches.
Si la compétition comporte des épreuves handi-aviron, des sanitaires spécialisés devront être mis à disposition.
- ✓ **Tribunes pour le public et les invités :**
Des tribunes seront prévues autour de la zone de compétition pour les spectateurs.
Des chaises seront mises à disposition autour de la salle pour les participants des clubs.
- ✓ **Parkings :**
Des parkings en nombre suffisants doivent permettre d'accueillir l'ensemble des personnes attendues à la compétition.
- ✓ **Espace protocolaire :**
L'espace protocolaire est l'endroit où sont remises les récompenses aux concurrents.
Il est composé d'un podium (3 marches) situé dans la zone de compétition et face au public.
En cas de compétition avec épreuve handi-aviron, l'espace protocolaire doit être accessible aux fauteuils roulants.
- ✓ **Sonorisation :**
Le Comité d'Organisation doit prévoir une sonorisation suffisante permettant de donner aux rameurs, délégués et spectateurs les informations nécessaires et les résultats.
Le commentateur de la compétition sera désigné par le Comité d'Organisation.

L'équipement doit permettre de projeter une animation des courses sur un écran géant qui sera situé dans la zone de compétition devant les ergomètres, et visible par l'ensemble des personnes présentes.
- ✓ **Diffusion des résultats :**
Le Comité d'Organisation désignera une personne chargée de l'affichage des résultats, sur un panneau réservé à cet effet.
La Ligue se chargera de la publication des résultats et de la diffusion auprès des clubs participants.
- ✓ **Les récompenses :**
Le Comité d'Organisation fournira les récompenses pour les vainqueurs par épreuve.
(T-shirts, coupes et lots divers). Dans le cadre de l'offre Jeune, il est opportun de récompenser les 3 premières équipes
- ✓ **Stand de vente et de restauration :**
Le Comité d'Organisation peut assurer la vente de produits divers et installer une buvette avec un service de restauration rapide, en respectant la réglementation en vigueur.